

CONCLUSION

par Bertrand **HERVIEU**¹

L'objectif de cette séance était de réexaminer « la pertinence du rapport jadis établi entre innovation et progrès », selon la proposition de Heinz WISMANN pour qui « l'innovation existe depuis que l'homme a commencé à s'émanciper de l'ordre immuable de la nature. Elle se distingue des transformations, régulières ou accidentelles, qui déterminent l'évolution du vivant par le rôle qu'y joue l'imagination ».

Afin de donner un cadre à cette réflexion, Jean-Louis RASTOIN a retracé les innovations qui ont permis à l'agriculture de se transformer jusqu'à devenir le socle de ce que nous appelons le système agro-industriel. Celui-ci a permis la division par trois en cinquante ans du prix de l'alimentation, il a développé l'accessibilité et la praticité des denrées alimentaires, enfin il assure la sûreté des aliments.

Ces immenses progrès s'accompagnent de « sept plaies » : maladies chroniques (diabète et obésité), pollutions, réduction de la biodiversité, prélèvements excessifs, émissions de gaz à effet de serre, destruction massive d'emplois, inégalités socio-économiques.

La disponibilité par tête a augmenté malgré l'augmentation de la population mais quatre milliards d'êtres humains sont malnutris ; la dépendance alimentaire d'un grand nombre de pays s'accroît et la dégradation du potentiel productif est avérée.

Dans ce cadre, Heinz WISMANN souligne une caractéristique de notre temps qui consiste à rompre l'articulation innovation/progrès en regardant le changement comme finalité en lui-même.

La caractérisation du temps vient éclairer cette rupture : le temps cyclique des sociétés traditionnelles fait de la nouveauté une résurgence d'un événement passé souvent transformé en âge d'or, le temps linéaire des sociétés modernes voit dans l'innovation un progrès, le temps présent des sociétés post-modernes fait de la nouveauté une nécessité.

L'objectif est bien alors de rétablir le lien entre le « nouveau » et le « mieux-être de l'humanité ».

C'est avec la volonté d'accélérer les processus d'innovation afin de répondre aux grands défis sociétaux et donc de mettre en perspective avancée des connaissances, développement des innovations et progrès des sociétés que l'Union Européenne a mis en place depuis l'année 2014 une politique d'innovation fondée sur de nouveaux instruments.

En s'appuyant sur cette proposition Pierre-Benoît JOLY illustre les changements à l'œuvre dans le passage de l'innovation descendante et de délégation à l'innovation interactive et ascendante. Il insiste sur la prise de conscience de l'épuisement des formes traditionnelles d'innovation du fait des rendements décroissants et de la perte de légitimité et de sens ainsi que sur la perception croissante du potentiel des innovations interactives et ascendantes.

¹ Membre de l'Académie d'agriculture.

Il souligne enfin les difficultés auxquelles cette politique est confrontée: d'une part, l'innovation est conçue pour être diffusée largement alors que ces innovations interactives sont dédiées à résoudre des problèmes locaux ; d'autre part, des effets de verrouillage liés à la fois à la science et à la technique entravent l'émergence de nouveaux acteurs de l'innovation et des nouvelles façons d'innover.

Henri ROUILLE d'ORFEUIL, en présentant le projet « gouvernance régionale et transition alimentaire », revient sur la notion de transition autrement dit sur les finalités de l'innovation. Afin de favoriser des évolutions susceptibles de corriger les caractéristiques jugées négatives du système actuel, le projet « RESOLIS », ainsi nommé, propose de retenir deux axes : d'une part une reterritorialisation d'une partie du système alimentaire, d'autre part une lutte des acteurs des chaînes agro-alimentaires contre les mauvaises externalités sociales, environnementales, culturelles du système alimentaire. « Il s'agit pour Henri ROUILLE d'ORFEUIL, de donner une boussole susceptible d'indiquer aux novateurs et à leurs innovations, la direction et le chemin de la transition ».

Ces initiatives appelées « initiative d'alimentation responsable et durable », IARD, au regard de leurs performances sociales, environnementales et culturelles non prises en compte par le marché, correspondent à des valeurs non marchandes. Les Régions de France soutiennent ce processus à partir d'un échantillon de 100 IARD pionnières capables d'essaimer et d'alimenter des actions de plaidoyer.

Ainsi peut se déployer une innovation voulue, partagée et orientée.